

du 22 Juillet 1970

portant nomination du Lieutenant-Colonel
Marcellin VODOUNOU OKE en qualité de Chef
d'Etat-Major des Forces Armées Dahoméennes
par intérim

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du
Conseil Présidentiel ;
VU la Loi N°60-32 du 28 juillet 1960, portant création des
Forces Armées Dahoméennes ;
VU l'Ordonnance N°69-34/PR du 17 octobre 1969, portant statut
général des personnels militaires des Forces Armées Dahoméennes
et le texte modificatif subséquent ;
VU l'Ordonnance N°69-48/PR/DN du 9 décembre 1969, portant
organisation générale de la Défense Nationale et de l'Armée ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts
fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le
Président de la République, le Conseil des Ministres étant
obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret N°374/PR du 9 décembre 1968, portant réorganisation
de l'Armée Dahoméenne ;
VU le Décret N°70-20/D/DN du 9 février 1970, portant nomination
du Lieutenant-Colonel Marcellin VODOUNOU OKE en qualité de
Conseiller Technique à la Défense Nationale ;
VU le Décret N°70-117/PCP/DN du 5 juin 1970, portant nomination
du Chef de Bataillon Jean-Baptiste HACHEME en qualité de Chef
d'Etat-Major des Forces Armées Dahoméennes par intérim ;
Sur proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense
Nationale ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Le Lieutenant-Colonel Marcellin VODOUNOU OKE est
nommé cumulativement avec ses fonctions de Conseiller Technique à
la Défense Nationale, Chef d'Etat-Major des Forces Armées
Dahoméennes par intérim, pendant l'absence du Chef de Bataillon
Jean-Baptiste HACHEME, évacué sanitaire.

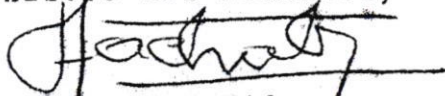
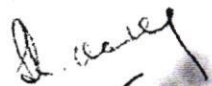
Article 2 - Le Secrétaire Général de la Défense Nationale est
chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié et
communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 22 Juillet 1970

par le Conseil Présidentiel,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances,

Hubert MAGASourou-Migan APITHY

Ampliatiions : PCP 8 - CS 6 - MCP 4
DN et ses sces 20 - DGN 4 - SGG 4
Ministères 11 - DB-CF-DC-IGF-Solde 5